



C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX-EST  
VILLE DE CLERMONT

## AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la ville de Clermont, à sa séance ordinaire du 12 avril 2021.

### RÈGLEMENT VC 459-21

#### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CITATION DE LA MAISON LAPOINTE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

QUE les intéressés pourront consulter ce règlement sur le site internet de la ville de Clermont au [www.ville.clermont.qc.ca](http://www.ville.clermont.qc.ca) sous la rubrique « Citoyens » « Règlements ».

DONNÉ À CLERMONT, CE 14 jour du mois d'avril 2021.

---

France D'Amour  
Directrice générale